

Subventions aux Associations de quartier et diverses

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1996	Proposition
APIM (Association pour la Promotion et l'Information à Montrapon)	25 000 F	25 000 F
La Chapraisienne	10 000 F	8 000 F
Coordination Planoise	6 000 F	3 000 F
Franc-Comtois Rapatriés Toutes Générations	1 500 F	1 500 F
Les Invités au Festin	2 400 F	2 500 F
Ligue des Droits de l'Homme	5 000 F	5 000 F
Les Orpailleurs	1 200 F	1 200 F
SHAG (spéléologues)	6 000 F	5 000 F
Union des Anciens Combattants Français Musulmans (ex-association des Anciens Combattants Français de Confession Islamique)	7 000 F (exceptionnelle)	1 500 F

Remarque :

En 1996, l'Association des Anciens Combattants Français de Confession Islamique a reçu une subvention exceptionnelle pour lui permettre de remplacer son drapeau.

La dépense totale, soit 52 700 F, est à imputer sur le chapitre 92.241 article 65748 code service 41070, complété par un crédit supplémentaire de 4 500 F qui sera prélevé au chapitre 940 de dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

«M. JEANNIARD : «Les Invités au Festin» est une association logée dans les locaux de la rue de la Vieille Monnaie. Elle est dirigée par des psychiatres pour un soutien aux personnes libres de leurs mouvements mais qui ont besoin d'un soutien psychologique très fort».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 12 novembre 1997.